



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Présents :

Alain ROUX, Emmanuelle DALLA COSTA, François DALLA COSTA, José FRANCO, Christian HENON, Vincent MASSARIA, Patrick MOLENE, Magali NOIR.

Excusés : Héloïse BRUN, Sylviane NOËL.

Secrétaire de séance :

Emmanuelle DALLA COSTA.

Début de la séance à 18h.

Approbation du rapport de la CLECT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est créé entre la 2CCAM et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la 2CCAM. Après avoir entendu le rapport de la CLECT du 7 octobre 2019 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation de la solidarité événement climatique :

Suite à la tempête survenue le 1^{er} juillet 2019 et afin d'alléger la charge financière de la commune (environ 69 000€ HT) pour la réalisation des travaux (voirie, sécurisation, reboisement ...), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la solidarité événements climatiques.

Demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc :

Le Conseil Savoie Mont-Blanc subventionne également les communes sinistrées par la tempête du 1^{er} juillet 2019. Etant donné l'ampleur des travaux de débardage et façonnage du bois et leur montant (environ 90 000€), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont-Blanc.

Tarifs des locations de ski, matériel de glisse, boissons et produits snack pour la saison 2019 - 2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs des différentes locations ainsi que des boissons et produits snack de la saison 2018 – 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces tarifs pour la saison 2019 – 2020.

Décision modificative n°1 – budget bois :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le montant du budget bois 2019 comme suit :

Fonctionnement dépenses / recettes :

- Compte 022 : - 50,12€
- Compte 6618 : + 50.12€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative n°2 – budget principal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le montant du budget principal 2019 comme suit :

Fonctionnement dépenses / recettes :

- Compte 202 : - 3 000€
- Compte 21538 : + 1 300€
- Compte 21568 : + 1 700€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Tarifs secours sur piste saison 2019 – 2020 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des secours pour la saison 2019 – 2020.

Pour rappel :

- Evacuation du blessé par le pisteur secouriste des pistes jusqu'au foyer (ou parking des Chavannes) : 165€.
- Evacuation du blessé par le pisteur secouriste depuis le secteur hors-piste : 300€.
- Intervention des sapeurs-pompiers : 162€.
- Intervention du prestataire ATS Ambulances : 135€.
- Intervention du pisteur secouriste pour blessure légère : 50€.

Création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le départ de l'agent des services techniques le 13 novembre 2019. Pour le remplacer, il propose la création d'un poste de contractuel à temps complet. Le Conseil Municipal :

- Décide de la création de ce poste ;
- Décide que les fonctions, devoirs et rémunérations seront stipulés dans un contrat de travail à durée déterminée ;
- Autorise Monsieur le Maire à recruter la personne adaptée et à signer tous les actes relatifs à cette embauche.

Questions diverses :

Tourisme :

L'office du tourisme travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau jeu d'aventure ludique dans notre village, sur la Tête de Romme. Ce jeu sera destiné en particulier aux familles. Certains aménagements légers (poulie, coffre avec cadenas, boîtes à énigmes) ou fléchages devront être installés sur des parcelles privées. Pour cette raison, chaque propriétaire concerné recevra un courrier afin de donner ou non son accord pour l'implantation de ces aménagements et le passage des promeneurs.

Subvention :

Suite à la demande de l'Association Culturelle du Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, le Conseil Municipal accorde la subvention demandée d'un montant de 104€. Cette subvention permet aux élèves scolarisés (13 enfants de notre commune) de bénéficier de sorties scolaires (Plateau des Glières, théâtre des Allobroges, Cinétoiles, rencontre avec un écrivain...).

Adhésion :

La commune renouvelle son adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant annuel de 42€. Cette association nous permet de bénéficier de conseils personnalisés, de solliciter une étude préalable à tout projet d'équipement ou d'aménagement public et de bénéficier de l'intervention d'un architecte conseil.

Ski :

Suite à l'achat d'un nouveau scooter des neiges, la commune du Reposoir nous fait don de leur ancien scooter. L'installation du matériel des téléskis est en cours.

Bois :

La coupe de la parcelle 62 et le marquage de la 60 sont en cours. Le bois débarrassé de la route de Vormy sera stocké au Pare avant d'être évacué.

Garderie :

Un avenant au règlement de la garderie concernant le retard des parents sera prochainement distribué aux parents.

Voirie :

Le 20 novembre 2019 la commune de Cluses sera présente avec une nacelle afin de changer les ampoules défectueuses et d'installer les décorations de Noël.

Fin de la séance à 20h.